

N'attachez donc aucune importance aux bruits de prorogation de la chambre et de formation prochaine d'un ministère Forcade-Rouher.

Peu de monde au Corps législatif aujourd'hui; cependant on y parlait du discours prononcé hier par M. Jules Favre au Cirque des Champs-Élysées, et qui, nous n'en doutons pas, va le faire décerner l'accusation par les frères et amis. M. Jules Favre a déclaré que lui et ses amis politiques n'y recherchent pas le pouvoir, mais qu'ils ne le repoussent pas s'il devient une obligation et un devoir envers la patrie.

Les ordres donnés par le ministre de la guerre pour la remonte de la cavalerie ont servi à répandre des bruits belliqueux que rien dans les rapports de la Prusse et de la France ne peut encore justifier.

Le Figaro raconte ce matin une navrante histoire: c'est celle d'un jeune soldat qui entraîné par des amis appartenant à la bande des émeutiers, a déserté et n'a pas laissé de traces de lui. Le Figaro, au nom du père du jeune soldat, demande sa grâce à l'Empereur. Il est bien possible qu'il l'obtienne.

M. Raspail est à Cannes, en convalescence; M. Rochefort est à Sainte-Pélagie où il prend un repos forcé. Les extrêmes irréconciliables ne sont donc plus pour le moment représentés à la chambre.

On dit que le début de la séance de demain sera marqué par un incident relatif à la communication que M. Rochefort voulait transmettre à la Chambre par l'intermédiaire de M. Ordinaire.

Un autre incident naîtrait à propos du règlement appliqué dans les prisons et qui interdit à un détenu toute communication écrite avec le dehors, sans que les lettres échangées passent par le greffe. La Marseillaise publie à ce sujet une lettre adressée par M. Rochefort au préfet de police.

À propos de M. Piétri on fait courir le bruit de sa retraite prochaine.

Un fait que je n'ai vu consigné dans aucun journal: Dans la nuit du samedi au dimanche, il a été tiré, c'était dans une rue du faubourg St-Germain trois coups de pistolet sur deux sergents de ville en uniforme qui étaient de platoon. L'un d'eux a été blessé.

Je me trompe en disant qu'aucun journal ne mentionne le fait: la Liberté raconte ce soir quelque chose d'analogue; je ne sais si s'agit du même fait, car il y a eu à propos de celui que je rapporte un autre agent blessé.

Les procès de presse pleuvent sur les journaux irréconciliables: La Cloche, le Réveil, la Marseillaise, la Fronde sont cités pour cette semaine devant le tribunal correctionnel. Je ne suis pas sûr que le Rappel ne soit pas aussi de la petite fête.

Le ministère des Beaux-Arts va devenir le paradis des journalistes. Après M. Weiss nommé secrétaire-général, voilà M. Paul de St-Victor, l'éminent critique nommé inspecteur des Beaux-Arts.

CH. CAHOT

BOURSE DU 14 FÉVRIER.

C'est demain qu'a lieu la réponse des primes sur les valeurs de quinzaine, assujetties aux deux liquidations. Il y a de grands

intérêts à faire lever demain, les primes sur le Lombard, sur l'Italien, l'Autrichien, le général et le mobilier Espagnol. Il a donc fallu galvaniser un peu notre marché pour réparer les cours de réponse de demain. Aussi voit-on la rente clôturer à 73,30 après 73,10, l'Autrichien à 77,5, le Lombard à 306, et le mobilier Espagnol à 451. Puis quand demain le bon public aura endossé, comme on dit en Bourse, le paquet, on le laissera se débattre à son aise et surtout à ses frais.

CELLIER

Chronique locale & départementale

M. Ph. Scamps nous adresse la lettre suivante:

Monsieur le Rédacteur-gérant du Journal de Roubaix.

Pour répondre aux questions qui me sont adressées relativement à la vente qui n'a pas eu lieu chez moi le 12 courant, je crois ne pouvoir mieux faire que de livrer mes explications à la publicité de votre journal.

Comme le disait votre numéro de samedi dernier, c'est par erreur de l'huissier que la vente indiquée sur les affiches pour dix heures du matin n'a été signifiée à M. le commissaire-priseur que pour deux heures de l'après-midi. Ceci explique comment ce fonctionnaire n'est arrivé qu'à midi; mais quoique son retard fut le fait d'une erreur purement matérielle, je m'opposai à la vente. Jusque là j'avais subi toutes les avanies; j'avais permis que mon mobilier fut saisi et mis à l'encan et en souffrant que mon nom figurât pendant dix jours sur des affiches qui sont souvent loin de flatter l'amour-propre d'un homme, j'avais laissé ma réputation à la merci d'appréciations très-diverses.

C'en était trop et je ne pouvais tolérer d'être plus longtemps sous le coup de poursuites pour une dette qui n'est pas la mienne. Aussi étais-je résolu à m'opposer à cette vente par n'importe quels moyens, même par la force.

Mais l'administration supérieure avait ouvert les yeux sur la conduite indigne que l'on tenait à mon égard. Appelé à Lille par dépêche télégraphique, je me rendis à l'invitation de M. le Préfet et j'eus avec ce magistrat un entretien dont je me souviendrai longtemps, parce qu'il me mis en rapport avec un de ces hommes énergiques, si rares aujourd'hui, dont chaque parole n'ont le sceau d'une sincère conviction et dont chaque promesse sera suivie d'un acte.

M. le Préfet, qui venait de recevoir M. le Maire de Roubaix, me parla d'abord de la sollicitude profonde que notre administration municipale prend à la cause des victimes de l'émeute, du vif désir qu'elle a de nous voir payés de nos dégâts. Puis, reconnaissant avec moi la justice de ma cause et la légitimité de mes plaintes, il a regretté que l'on ait laissé jusqu'ici de si graves intérêts en souffrance et m'a engagé sa parole qu'avant quatre mois j'aurais reçu le montant de ma créance, sans pour cela aggraver la charge déjà trop lourde de nos contributions.

En présence de ces promesses que je leur ai communiquées, les experts ont jugé convenable d'ajourner la vente qu'ils ont remise confiants en la sincérité des paroles de M. le Préfet.

Je termine ces explications en exprimant le vœu que la Commission chargée par notre Conseil municipal de faire toutes les démarches nécessaires pour arriver à la solution promise nous mette bien au courant de ses travaux qui intéressent à un si haut degré indemnitaires et contribuables.

Agréez, etc., PH. SCAMPS.

Roubaix, 15 février 1870.

Sur le compte rendu à l'Empereur, par le ministre de l'intérieur, des actes de dévouement qui lui ont été signalés pendant le mois d'octobre 1869, et aux termes d'un rapport approuvé par Sa Majesté, des médailles d'honneur ont été décernées aux personnes ci-après nommées:

M. A. 1<sup>er</sup> cl. Chiriaux (Jean) employé de l'octroi à Lannoy. 12 octobre 1869: a sauvé un enfant en danger de se noyer. Titulaire d'une médaille en argent. M. A. 2<sup>e</sup> cl. Delabarre (Bernard-Adrien-Joseph), canonnier au 3<sup>e</sup> régiment d'artillerie monté. Wavrin, 18 février 1865: la Basée, 13 novembre 1867: a sauvé une jeune fille tombée au milieu des glaçons, dans un marais, et un enfant qui se noyait dans le canal de la Deule. M. A. 1<sup>er</sup> cl. Saint-Ange (Paul-Zéphirin), sergent au 73<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Lambersart, 21 septembre 1869: a arrêté deux chevaux emportés, attelés à une voiture. Titulaire d'une médaille en argent de 2<sup>e</sup> classe. M. A. 2<sup>e</sup> cl. Travers (Jean-Louis-Auguste), soldat au 65<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Valenciennes, 16 octobre 1868: a fait preuve de dévouement dans une circonstance semblable. M. A. 2<sup>e</sup> cl. Tryoen (Henri), caporal de sapeurs-pompiers à Hazebrouck. M. A. 2<sup>e</sup> cl. Ficheroulle (Victor-Augustin), sapeur-pompier à Bailleul. Bailleul, 14 juillet 1869: se sont tenus aux endroits les plus exposés pour éteindre l'incendie du collège de cette ville. Le sieur Ficheroulle compte 22 ans de services. M. A. 2<sup>e</sup> cl. Prioux (Jacques-Firmin), commissaire de police à Lille. 29 avril 1869: s'est jeté dans le canal de l'Arbonnoise pour en retirer un enfant qui n'a pu être rappelé à la vie. Samedi, M. Masson, préfet du Nord, a fait une première visite aux hôpitaux et hospices de la ville de Lille. C'est par ce témoignage de sympathie aux malheureux que notre nouveau préfet a voulu commencer à prendre connaissance des nombreux intérêts qui lui sont confiés. C'est avec M. le maire de Lille et les deux administrateurs de service, MM. Houzé de l'Aunou, avocat, et Renard, ancien directeur des contributions directes, que la visite a eu lieu. Ces messieurs se sont d'abord dirigés vers l'hôpital Saint-Sauveur. Là, M. le préfet a tout examiné dans le détail, s'est fait rendre compte de tous les besoins du service et a trouvé pour chacun des paroles de sympathie et des compliments bien mérités. Il en a été de même à l'hospice des vieillards, dont l'administration intelligente et paternelle a été l'objet des plus vifs éloges. (Mémorial).

Le froid si vif que nous subissons depuis quelques jours nous laisse encore loin des basses températures qui ont été observées dans nos régions, à diverses époques. Dans l'hiver de 1828 à 1829, par exemple, le thermomètre a marqué 19 degrés de froid. En 1823, on constata 23 degrés. Si l'on remonte aux dernières années du siècle précédent, on se rappelle qu'en 1794-95, la cavalerie de Pichegru s'empara de la flotte hollandaise, près du Texel. En 1776, le 28 janvier, il y eut 21 degrés. En 1544, le vin gela partout en France, jusque dans les tonneaux même. Philippe de Comines raconte qu'en 1468, pendant la guerre de Flandre, on dut couper à la hache la ration de vin des soldats. Si, comme l'assure un vieux dicton, Neige en février, Vaut du fumier, l'année 1870 donnera une grande abondance de fruits et de récoltes. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que le soldat blessé dimanche soir dans la représentation de Patrie au Grand Théâtre de Lille, se trouve dans un état aussi satisfaisant que possible. M. Vizentini qui est allé le voir hier, l'a trouvé dans sa chambre et sur le

point d'entrer pour trois ou quatre jours à l'hôpital en vue de recevoir quelques soins après lesquels il n'y restera aucune trace de cet accident. L'opposition contre le mariage de Mlle Lelong, rentière, âgée de 84 ans, avec M. Paux, officier de santé, à Wazemmes, et la demande en interdiction formulée par la famille de cette dame, viennent d'avoir un dénouement imprévu. Mlle Lelong est décédée presque subitement la nuit dernière. Cette circonstance met fin à la procédure entamée à ce sujet. FRONTIÈRE. — Nous avons enregistré la condamnation subie par Louis Claeys, de Menin, devant la cour d'assises de notre province. Voici les accusations qui étaient portées à sa charge: Louis Claeys, âgé de 26 ans, né à Thieft, tisserand, ayant demeuré en dernier lieu à Menin, subit actuellement les condamnations au nombre de quatre qui lui ont été infligées en 1868 devant les assises de notre province, à raison de vols avec circonstances aggravantes, et dont l'une d'entre elles a fait élever sa peine à vingt années de travaux forcés. Il est venu s'asseoir de nouveau sur le banc des accusés pour y répondre d'un vol commis dans la nuit du 4 au 5 janvier 1868, à Luignig, à l'aide d'effraction et d'escalade, au préjudice de la veuve Cousine et dans la ferme occupée par cette dernière. Ce vol constitue un des actes de brigandage qui témoignent de l'audace de leurs auteurs. En effet, voici les faits que l'acte d'accusation est venu nous révéler: La veuve Cousine est une vieille femme infirme qui habitait, avec une servante de 67 ans, le corps de logis de la ferme. Deux garçons, domestiques, couchaient, à cette époque, dans l'étable et l'écurie qui en formaient les dépendances. Le large fossé qui clôturait l'enceinte de la cour se trouvait alors pris par la glace. Au milieu de la nuit, la servante est réveillée par la chute d'une pièce de bois qu'elle avait l'habitude de placer contre la porte de sa chambre. Quoiqu'elle eut la tête enveloppée de son jupon, elle vit alors un individu s'introduire dans sa chambre, allumer une chandelle et s'approcher de son lit pour s'assurer si elle dormait. Cet individu, elle l'a parfaitement reconnu depuis, c'était l'accusé Claeys. La peur la rend immobile; elle feint néanmoins de dormir. Bientôt Claeys est suivi de trois autres malfaiteurs qu'elle ne fait qu'entrevoir. Ceux-ci se procurent également de la lumière et, sans s'arrêter auprès d'elle, se rendent dans les autres pièces de la maison, où ils visitent et fracturent toutes les armoires et enlèvent tout ce qui leur tombe sous la main. Pendant tout ce temps, Claeys l'épie, la surveille et la tient ainsi pendant toute une heure entre la vie et la mort. Les trois autres brigands pillent la maison, sans que la fermière s'éveille; leur audace est poussée si loin qu'ils enlèvent de l'étage un grand meuble dont ils ôtent la lourde table en marbre. Ce meuble était un secrétaire où ils croyaient trouver l'objet de leur convoitise. Il leur fallait de l'argent. Ils le portent donc au dehors, et passant au-dessus de la glace du fossé, le déposent dans les champs et là, après l'avoir pris et s'être vus trompés dans leur attente, ils l'abandonnent ainsi que la plupart des autres objets enlevés, n'emportant qu'une somme de cinquante francs et quelques comestibles pour tout butin. Si malgré les démarches et les investigations de la justice les trois auteurs principaux de cet attentat n'ont pu être jusqu'ici découverts, tout au moins les soupçons les plus graves, étaient venus peser sur Claeys. Lorsqu'à la suite des autres crimes de même genre découverts et constatés à sa charge et à raison desquels il est déjà condamné, il fut mis, quatre nuits après le fait, en présence de la susdite servante, celle-ci n'hésita pas un seul instant à le reconnaître. A ses dénégations, cette femme opposa les af-

firmations les plus énergiques. « Jamais s'est-elle écriée alors, cette figure ne s'effacera de ma mémoire; cet homme dans mes rêves rode constamment autour de moi il m'a fait mourir mille fois pendant cette longue heure où je le voyais me dévorant de son regard. Depuis lors il m'a enlevé mon repos et ma santé. Que ne puis-je à mon tour lui faire subir le supplice dont je ne puis vous décrire l'horreur. »

À l'audience, Claeys a persisté dans ses dénégations. L'habileté et le talent déployés par ses deux défenseurs maîtres De Snick et De Buischere, et surtout par ce dernier qui faisait ses débuts à la cour d'assises et qui a vaillamment mané la parole, n'ont pu ébranler la conviction du jury qui a rendu un verdict conforme aux conclusions de l'acte d'accusation. Aucune peine supérieure à celle des 20 années de travaux forcés, qu'il subit actuellement, ne pouvant être légalement appliquée au coupable, à raison du nouveau crime dont il venait d'être convaincu, la cour a dû se borner à le condamner uniquement par corps aux frais du procès. Lundi le parquet de Charleroi s'est rendu à la station du chemin de fer à Erguehens, à l'effet de procéder à une enquête relative à des valeurs disparues du coffre-fort des facteurs, valeurs s'élevant à la somme de 12,940 fr. On écrit de Courtrai, 8 février: Ce matin, deux ouvriers virent au-dessus de deux caquettes près du pont du Canal, sur la route d'Harlebeke; avec l'aide de l'écusier, ils parvinrent bientôt à retirer de l'eau le cadavre de Pierre Vermeire, âgé de 34 ans, puis celui de son fils, Léopold, âgé de 20 ans, qui se noyèrent dans le canal. Ces deux hommes et leur famille, soutenus d'une nombreuse famille, ne s'en allaient la nuit d'une visite faite à un ami malade; ils auront longé le canal pour se rendre chez eux; c'était le chemin le plus court, mais hélas! le plus périlleux.

Les ouvriers de la fosse Marine, du charbonnage de Jumez, sous Gosselies, se sont mis en grève. Ils réclament une augmentation de salaire. L'Escout n'est plus un glacé. Nos patients vont se promener jusqu'à Audenard sur les prés-irivendans du diable.

Templeuve. — Un incendie s'est déclaré dans cette commune vendredi dernier, et a détruit une maison occupée par M. Ducerf.

Cherch. — La Cour d'assises a condamné à 8 ans de réclusion, 10 ans de surveillance et 10 ans d'interdiction des droits civiques et de l'article 31 du code pénal, le sieur Alexandre Bujardin, de Cherch, reconnu coupable de vols qualifiés.

Pour la chronique locale, ALFRED BÉROUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE Présidence de M. Lezoy. — Ministère public, M. Brugnot. Audience du 14 février. — Constant Hugelrecht, à Hiltuin, a fait usage sciemment d'un faux livret. Trois mois de prison. — Nous avons raconté l'arrestation du nommé Lehoucq au moment où il volait de l'argent dans le tiroir d'un cabaretier de Quesnoy-sur-Deule. Cet homme passera quatre mois en prison. — Bruno Leman, après avoir fait des consommations dans un cabaret de Roncq a battu le cabaretier au lieu de lui payer le prix de ses boissons: il a été assisté dans ce singulier mode de paiement par les frères Heurberg, l'aîné de ces derniers passera trois mois en prison, le plus jeune deux mois; Bruno Leman est aussi condamné à cette dernière peine.

ÉTAT CIVIL DE ROUBAIX. PUBLICATIONS DE MARIAGES. 13 février. — Adolphe Covlet, 50 ans, militaire en retraite, et Virginie Flament, 43 ans, sans profession. — Edmond Debuëne, 46 ans, ouvrier apprêteur, et Clémentine Prez, 50 ans, femme de chambre. — Joseph Votion, 24 ans, négociant, et Angèle Boucherie, 24 ans, sans profession. — Constant Druart, 31 ans, lamier, et Flore Bogaert, 26 ans, journalière. — Alfred Bonte, 31 ans, propriétaire, et Désiré Platel, 25 ans, sans profession. — Pierre Desbarbieux, 24 ans, tisserand, et Léonie Desmassures, 21 ans, tisserande. — Alfred Desrousseaux, 39 ans, horloger, et Rosalie Lauwers, 41 ans, marchande. — Julien Renaux, 29 ans, ourdisseur, et Delphine Genty, 25 ans, couturière. — Augustin Campe, 30 ans, journalier, et Lucie Heyerick, 21 ans, journalière. — Emile Conrict, 28 ans, comptable, et Victoire Ghiesquière, 29 ans, taillouse. — Alfred Bonte, 37 ans, ourdisseur, et Natalie Malhil, journalière. — Pierre Decabooter, employé de Chemin de fer, et Justine Van hessche, servante. — Ferdinand Vandenberghe, tisserand, et Léonie Desoubrie, soigneuse. — Jean-Baptiste Vanweyenberg, 21 ans, laveur de laines, et Marie Fynaerts, 27 ans, peigneuse de laines. — Félix Van Eckhout, 29 ans, journalier, et Collette Crits, 28 ans, journalière. — Bernard Poulin, 59 ans, déboureur, et Catherine Depauw, 51 ans, journalière. — Pierre Van Maercke, 28 ans, laveur de laines, et Marie Duprez, 24 ans, journalière. — Henri Pollet, 27 ans, employé de commerce, et Juliette Courier, 22 ans, sans profession. — Louis Moulin, 38 ans, tisserand, et Virginie Demeirelier 22 ans, journalière.

— Charles Vandeveldt, 22 ans, tisserand, et Marthe Deschamps, 23 ans, tisserande. — Julien Vanquenehaghe, 29 ans, tisserand, et Clémentine Vandenhecke, 23 ans, tisserande. — Anatole Drenghem, 28 ans, ouvrier charbon, et Barbe Bolla, 38 ans, cuisinière. — Benoît Labroy, 31 ans, peintre en bâtiments, et Elodie Fremaux, 25 ans, sans profession. — Arthur Scierens, 27 ans, journalier, et Clémentine Dicheux, 20 ans, journalière. — Jean-Baptiste Helsen, 29 ans, et Palmyre Siersack, 20 ans, journalière.

MARIAGES. 14 février. — Jules Ghartier, Joseph Maes, 33 ans, typographe, et Philomène Tanghe, 27 ans, cuisinière. — Ferdinand Hermans, 23 ans, peintre en bâtiments et Amélie Aisberghe, tisserande. — Pierre Helleman, 32 ans, ouvrier maçon, et Marie Verrept, 28 ans, journalière. — Edouard Carrette, 27 ans, tisserand, et Flore Mullier, 23 ans, bobineuse.

Du 11 février. — Dupire, présenté sans vie, rue des Longues-Haies. — Philomène Flamenout, Grande Rue, 1 an. — Clémentine Vandenaesle, Fontenois, 5 mois. — Rosalie Deslepiere, hospice, 77 ans, journalière. Du 12. — Laurente Desprechin, Petit Baumont, 11 mois. — Gabriel Florin, 11 mois. — Louis Goffé, rue de l'Ommelet, 73 ans, tisserand. — Marie Demeyer, Cité St-Joseph, 2 jours. — Marie Leccot, rue du Collège, 68 ans, sans profession. — Juliette Guodin, rue de Subbièse, 57 ans, repasseuse. — Florimond Honoré, rue d'Arcole, 4 an. Du 13. — Julien Constant, rue du Moulin Brûlé, 3 ans.

lui restait plus qu'à le plaindre. — Monsieur de Beuregard je vous attendais — dit alors Corinne avec une tendre et céleste bonté; — et je vous remercie de n'avoir pas tardé plus longtemps à venir. Approchez-vous. Tristan se traîna sur ses genoux jusqu'au-dessus du lit, au pied duquel il resta prosterné à côté de sa sœur. — Mon père, pardonnez lui! — reprit Corinne. — C'est votre fille mourante qui vous en supplie; ne lui refusez pas cette dernière joie. M. Briant resta immobile; mais on put suivre sur son visage les différentes phases de la lutte violente qu'il soutenait dans le fond de son cœur. — Corinne n'avait presque plus la force de parler. Elle joignit les mains et elle attachait un douloureux regard sur son père. — Puisse-t-il se pardonner lui-même comme je lui pardonne — dit alors le docteur avec une lenteur solennelle. — M. de Beuregard, donnez la main à votre fiancée, afin qu'en la bénissant, je puisse aussi vous bénir. Alliette mit la main de son frère dans celle de Corinne. — Je vous pardonne aussi, — reprit M. Ragonneau. — Maintenant — s'écria Tristan avec désespoir — qui me pardonnera une seconde fois au nom de mon père?

— Moi — dit M. Vialard; — moi qui connais votre faute et qui sais qu'il l'avait oubliée. — J'ai fait votre malheur à tous — ajouta Tristan avec une sorte d'égarement. — et cependant vous ne connaissez pas encore tous mes crimes... Apprenez donc que, bien jeune encore j'avais demandé à mon père de me laisser adopter la folle vie dans laquelle je me suis jetée dès que je me suis cru mon maître. Il m'a refusé avec douceur la permission de le quitter, et il a cherché à me démontrer le néant de mes ambitieuses espérances. Son refus m'a irrité, ses doutes m'ont blessé dans mon orgueil... j'ai répondu à des raisonnements pleins de bonté par des paroles de colère et presque de mépris... puis ma raison s'est égarée... la haine est entrée dans mon cœur... et j'ai porté une main parricide sur celui qui se désolait de m'affliger! Sans la présence de la mère-Leclerc, je l'aurais tué peut-être!!! Ce que j'ai souffert de ce crime ne se peut dire, et cependant au lieu de chercher à l'expier, j'en ai commis d'autres dans le coupable espoir d'un oubli qui n'a jamais été que passager... je suis indigne de vous, Corinne! hâissez moi, afin que j'ai le droit de mourir! — Mon pauvre frère! — murmura Alliette en levant les yeux au ciel. — Ma fille! — s'écria le docteur. — Vous avez pardonné, mon père — répondit Corinne d'une voix expirante. — Je

puis donc mourir! Elle ferma les yeux! Sa main crispée par la dernière convulsion de l'agonie, étreignit celle de Tristan; un doux sourire se posa sur ses lèvres: son immortalité venait de commencer. — Un ange est au ciel — dit l'abbé Vialard. — Un martyr reste sur la terre — ajouta M. Ragonneau, qui vit, à l'altération du visage de Tristan, que sa raison ne supporterait pas cette dernière épreuve, et qui comprit qu'Alliette consacrerait sa vie à son frère. Quatre années ont passé sur ces tristes événements. Le comte de Beuregard est toujours fou; Alliette ne le quitte jamais; le docteur Briant cherche encore à le guérir. L'intelligence du premier n'a pu le préserver de rien; le dévouement des autres a résisté à tout. FIN.